

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 2 novembre 2015.

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 2<sup>ème</sup> jour du mois de novembre 2015, 20 h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Martine Giroux et Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2015.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'octobre 2015.
5. Période de questions :
  - 5.1 Membres du Conseil.
  - 5.2 Public.

**ADMINISTRATION:**

6. Rapport du maire.
7. Rapport financier au 31 octobre 2015.
8. Renouvellement adhésion Chambre de commerce.
9. Vente pour défaut de paiement de taxes.
10. Prévisions budgétaires 2016 – RAEU.
11. Formation sécurité civile.
12. Réseau de distribution hydroélectrique - Engagement de la Municipalité – Tracé rue Dugal.
13. Contrat social FADOQ.
14. Programmation TECQ.
15. Motion de félicitations – IGA des Sources.
16. Motion de félicitations - Ici l'Info.

**TRAVAUX PUBLICS:**

17. Adoption du règlement #2015-1002 ayant pour objet de modifier le règlement de circulation #2002-732 – Article 4 – Arrêt obligatoire.
18. Acceptation de soumissions – Poste de pompage Des Rochers.
19. Embauche journalier spécialisé pour l'hiver.
20. Embauche surveillant de neige.
21. Autorisation d'appel d'offres – Étude géotechnique - Côte de l'Église.

### **URBANISME:**

22. Adoption du deuxième projet de règlement #2015-999 afin de modifier le règlement de zonage #2014-976.
23. Avis de motion - Règlement #2015-1000 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme.
24. Adoption du deuxième projet de règlement #2015-1001 pour modifier le règlement de lotissement.
25. Avis de motion - Règlement #2015-1001 pour modifier le règlement de lotissement.
26. Dérogation mineure – 14, rue de l'Aigue-marine.
27. Dérogation mineure – 125, rue Racine.
28. Autorisation de signatures – Acquisition à titre gratuit - Lot #5 186 542.
29. Autorisation de signatures – Acquisition de terrain – rue de la Cédrière.
30. Appui au développement Groupe McKeet.

### **LOISIRS :**

31. Sentiers de ski de fond.
32. Avis de motion. Règlement d'emprunt pour l'aménagement de la salle d'entraînement.
33. Bazar de bébé et de jouets.

### **INCENDIE :**

34. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers.

### **DIVERS:**

35. Période des questions.
  - 35.1 Membres du Conseil
  - 35.2 Public
36. Levée/Ajournement.

### **ADMINISTRATION :**

#### **Résolution # 2015-272 «Adoption de l'ordre du jour»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

#### **Résolution # 2015-273 «Adoption du procès-verbal »**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 5 octobre 2015 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

**Résolution # 2015-274 «Adoption du paiement des dépenses du mois d'octobre»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois d'octobre 2015 tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Maison avenue Royale

DE LA PART DE L'ASSISTANCE:

- Agrandissement du garage municipal

*Conformément à l'article 955 du Code municipal, les membres du Conseil municipal prennent acte de dépôt du rapport sur la situation financière 2014, présenté par monsieur le maire Yves Germain. Instruction est donnée au greffier-trésorier adjoint de procéder à sa diffusion dans les meilleurs délais.*

*Les membres du Conseil prennent acte de dépôt du rapport financier au 31 octobre 2015 et de l'estimé au 31 décembre 2015.*

**Résolution # 2015-275 «Renouvellement adhésion Chambre de commerce»**

**Considérant** qu'il est nécessaire de renouveler l'adhésion à la Chambre de Commerce de Québec pour la saison 2015-2016;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à la Chambre de commerce de Québec pour la saison 2015-2016 au montant de 240\$ plus les taxes.

**Résolution # 2015-276 «Vente d'immeubles pour défaut de paiement pour taxes»**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à la vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes en vertu des articles 1022 et 1023 du Code municipal;

**Considérant** que la MRC de la Côte-de-Beaupré procèdera à cette vente le jeudi 10 mars 2016, conformément à l'article 1026 du Code municipal;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de mandater monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, ou en son absence madame Sophie Antaya, greffière-trésorière/directrice générale adjointe à agir comme personne autorisée pour et au nom de la municipalité de Boischatel dans le présent dossier.

**Résolution # 2015-277 «Approbation prévisions budgétaires 2016 – RAEU»**

**Considérant** que la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer a adopté son budget 2016 lors de son assemblée régulière tenue le 20 octobre 2015;

**Considérant** que les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu du budget 2016 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2016 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer dont la quote-part de la Municipalité s'élève à 604 419\$.

**Résolution # 2015-278 «Formation sécurité civile»**

**Considérant** qu'il est opportun d'organiser en 2016 une formation en sécurité civile pour les cadres et le Conseil municipal;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'inscription pour une formation sur la sécurité civile au coût de 195\$/personne.

**Résolution 2015-279 « Réseau de distribution hydroélectrique - Engagement de la Municipalité – Tracé rue Dugal »**

**Considérant** qu'en 2014, Hydro-Québec a procédé à la mise en service du poste Lefrançois à L'Ange-Gardien;

**Considérant** que de ces travaux permettront, entre autres, la construction d'une nouvelle ligne de distribution pour l'alimentation des clients de Boischatel;

**Considérant** qu'en octobre, des échanges avec la Municipalité ont permis de convenir des scénarios répondant aux critères de conception;

**Considérant** qu'afin de poursuivre la réalisation du projet d'alimentation entre 2016 et 2017, Hydro-Québec doit obtenir une confirmation de la Municipalité;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu à l'unanimité que la Municipalité confirme son engagement pour la proposition retenue, à savoir :

- Construction d'une nouvelle ligne triphasée partant du poste Lefrançois à L'Ange-Gardien et longeant l'emprise de la ligne de transport jusqu'à la rue Dugal.
- Modification de la ligne monophasée en ligne triphasée sur poteaux de bois de la rue Dugal.
- Montée sur la Côte de l'Église (option de réseau à convenir – aérien ou souterrain).

- Ajout de conduits souterrains sur l'avenue Royale entre la section de la Côte de l'Église et la rue Bédard (vers l'ouest).
- Remplacement des conducteurs (fils) et de plus ou moins 15 poteaux de bois sur une distance d'environ 1,9 km pour la ligne électrique longeant l'avenue Royale entre la Côte de l'Église et la limite « est » de la Municipalité (L'Ange-Gardien).

**Résolution # 2015-280 «Contrat social FADOQ »**

**Considérant** que la population de Boischatel vieillit;

**Considérant** que le vieillissement de la population entraîne un important déséquilibre entre la capacité de payer de la population active par rapport aux besoins de l'ensemble de la société;

**Considérant** que la structure familiale actuelle ne peut généralement plus s'occuper des aînés comme c'était possible pour les générations passées;

**Considérant** que le Conseil croit important de favoriser une qualité de vie adéquate pour tous les aînés;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de :

1. Prévoir l'impact sur la qualité de vie des aînés pour toutes les décisions, pratiques, choix de gestion et relations, et à faire en sorte que les actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour tous les aînés, actuels et futurs;
2. Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes les actions municipales;
3. Favoriser la mise en place de conditions susceptibles de garantir aux aînés un accès adéquat aux services pouvant affecter leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société.
4. Transmettre copie de la présente résolution à madame Nycole Giroux, présidente de FADOQ-Boischatel et au Réseau FADOQ.

**Résolution 2015-281 « Programmation TECQ »**

**Considérant** que la municipalité de Boischatel a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Considérant** que la municipalité de Boischatel doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**Considérant** que la municipalité de Boischatel désire utiliser la contribution pour la construction d'une prise d'eau potable et d'un système d'adduction

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que:

- La municipalité de Boischatel s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité de Boischatel s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité de Boischatel approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux soit la construction d'une prise d'eau potable et d'un système d'adduction et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité de Boischatel s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité de Boischatel s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2016.

**Résolution # 2015-282 «Motion de félicitations – IGA des Sources»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement de présenter une motion de félicitations à IGA des Sources de Boischatel, M. Alain Gagné, pour le prix décerné comme Entreprise de l'année au Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré.

**Résolution # 2015-283 «Motion de félicitations – Ici l'Info »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement de présenter une motion de félicitations à Ici l'Info, M.

Yvan Rancourt, pour le prix décerné comme Travailleur autonome et micro-entreprise de l'année au Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré.

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **RÈGLEMENT NO 2015-1002**

**Ayant pour objet de modifier le règlement de circulation #2002-732 article 4 – Arrêt obligatoire**

-----

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier le règlement 2002-732 relatif à la circulation;

**Considérant** qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Benoit Bouchard à la séance tenue le 5 octobre 2015;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu de modifier le règlement 2002-732 relatif à la circulation comme suit :

**ARTICLE 1 :** L'annexe «A» de l'article 4 (arrêt obligatoire) paragraphe 4.1 est modifié afin d'y ajouter ce qui suit :

Avenue Royale      Intersection      Rue Bédard

**ARTICLE 2 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **Résolution # 2015-284 «Adoption du règlement # 2015-1002 ayant pour objet de modifier le règlement de circulation #2002-732 – article 4 – Arrêt obligatoire »**

Il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'adopter le règlement #2015-1002 ayant pour objet de modifier le règlement #2002-732 relatif à la circulation – article 4 - Arrêt obligatoire.

### **Résolution # 2015-285 «Acceptation de soumissions - Poste de pompage (rue des Rochers)»**

**Considérant** que des soumissions sur invitation ont été demandées pour la modification du poste de pompage Des Rochers;

**Considérant** que trois (3) soumissions ont été reçues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme à la Compagnie Wilfrid Allen Ltée au montant de 38 830, 51\$ taxes incluses.

**Résolution # 2015-286 « Embauche d'un journalier spécialisé- Saison hivernale »**

**Considérant** que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'employés supplémentaires pour la saison hivernale durant la période du 16 novembre 2015 au 1<sup>er</sup> avril 2016;

**Considérant** la nécessité d'embaucher un journalier spécialisé temporaire;

**Considérant** le processus de sélection des candidats;

**Considérant** que les candidats rencontrent les exigences;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de procéder à l'engagement de monsieur Marc Lapointe au poste de journalier spécialisé.

**Résolution # 2015-287 « Embauche d'un surveillant pour la neige- Saison hivernale »**

**Considérant** que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'employés supplémentaires pour la saison hivernale durant la période du 16 novembre 2015 au 1<sup>er</sup> avril 2016;

**Considérant** la nécessité d'embaucher un surveillant pour la neige;

**Considérant** le processus de sélection des candidats;

**Considérant** que les candidats rencontrent les exigences;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de procéder à l'engagement de monsieur Jean-Philippe Croteau au poste de surveillant pour la neige.

**Résolution # 2015-288 « Autorisation d'appel d'offres – Étude géotechnique - Côte de l'Église »**

**Considérant** le projet de réfection de la Côte de l'Église;

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres pour une étude géotechnique pour la Côte de l'Église;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint de procéder à un appel d'offres sur invitation pour une étude géotechnique de la Côte de l'Église.

**URBANISME**

**DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT #2015-999**

**Deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins d'agrandir la zone M1-050 à même une partie de la zone H2-051**

-----



**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal juge nécessaire de faire une modification réglementaire aux fins de permettre un projet d'agrandissement de la résidence Sainte-Marguerite;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon à la séance du 14 septembre 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 26 octobre 2015;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

L'annexe I du *Règlement de zonage #2014-976* intitulé « **PLAN DE ZONAGE** » est modifié par l'agrandissement de la zone M1-050 à même une partie de la zone H2-051 aux fins d'y inclure le lot 4 208 659, le tout tel que démontré sur les figures suivantes :

Plan de zonage AVANT modification :



Plan de zonage APRÈS modification :



## **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **Résolution # 2015-289 «Adoption du deuxième projet de règlement #2015-999 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins d'agrandir la zone M1-050 à même une partie de la zone H2-051 »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de règlement #2015-999 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins d'agrandir la zone M1-050 à même une partie de la zone H2-051.

### **Résolution # 2015-290 «Avis de motion – Règlement #2015-1000 modifiant le plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements aux fins d'agrandir une affectation Mixte(M) à même une affectation Résidentielle densité moyenne à élevée (H2) »**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2015-1000 modifiant le plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements aux fins d'agrandir une affectation Mixte(M) à même une affectation Résidentielle densité moyenne à élevée (H2).

## **DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT #2015-1001**

### **Deuxième projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement # 2014-977 et ses amendements aux fins de modifier les dimensions minimales des lots dans la zone H1-003**

-----

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de lotissement;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal juge nécessaire de faire une modification réglementaire aux fins de rendre conformes des lots cadastrés et construits dans la zone H1-003 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion a été donné par .....  
à la séance du .....2015;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 26 octobre 2015

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

Le tableau 2 de l'article 29 intitulé « DIMENSIONS MINIMALES D'UN LOT DESSERVI » faisant partie du *Règlement de lotissement # 2014-977* est modifié de la façon suivante :

Pour l'usage Habitation unifamiliale isolée les superficies minimales applicables dans la zone H1-003 sont les suivantes :

Zone	Superficie minimale m <sup>2</sup>	Largeur (m.l.)	Profondeur (m.l.) lot non riverain	Profondeur (m.l.) lot riverain	Largeur supplémentaire (m.l.) (lot d'angle)	Réduction de la largeur (lot intérieur de courbe)
H1-003	600	16	30	45	+4,5	-20%

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **Résolution # 2015-291 «Adoption du deuxième projet de règlement #2015-1001 modifiant le règlement de lotissement # 2014-977 et ses amendements aux fins de modifier les dimensions minimales des lots dans la zone H1-003 »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de règlement #2015-1001 modifiant le règlement de lotissement # 2014-977 et ses amendements aux fins de modifier les dimensions minimales des lots dans la zone H1-003.

### **Résolution # 2015-292 «Avis de motion – Règlement #2015-1001 modifiant le règlement de lotissement #2014-977 et ses amendements aux fins de modifier les dimensions minimales des lots dans la zone H1-003 »**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2015-1001 modifiant le règlement de lotissement #2014-977 et ses amendements aux fins de modifier les dimensions minimales des lots dans la zone H1-003.

### **Résolution # 2015-293 «Dérogação mineure- 14, rue de l'Aigue-marine »**

**Considérant** le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure consiste à autoriser une profondeur de terrain de 34,25m alors que dans la zone H1-003 la profondeur minimale prescrite est de 35m;

**Considérant que** cette demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant** l'étude faite par les membres du Conseil municipal sur cette demande;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter la dérogation visant à autoriser une profondeur de terrain de 34,25m.

**Résolution # 2015-294 «Dérogation mineure- 125, rue Racine »**

**Considérant** le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure consiste à autoriser une marge de recul latérale pour un garage privé adossé est de 2m lorsqu'une fenêtre est présente sur le mur latéral et que la marge de recul latérale du garage privé adossé à la résidence est de 1,1 m;

**Considérant que** cette demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant** l'étude faite par les membres du Conseil municipal sur cette demande;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'accepter la dérogation visant à rendre conforme la marge de recul latérale à 1,1m.

**Résolution # 2015-295 : « Autorisation de signatures – Acquisition à titre gratuit de terrain – lot 5 186 542»**

**Considérant** que le lot #5 186 542 doit être cédé à la Municipalité à des fins de rue;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain et M. Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, à signer l'acte notarié pour la cession du lot no 5 186 542, préparé par le notaire Me Marc-Alexandre Gadbois.

**Résolution # 2015-296 «Autorisation de signatures – Acquisition de terrain - rue de la Cédrière»**

**Considérant** l'article 4 de l'entente promoteur signée en 2008;

**Considérant** les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visées par le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain, et monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, ou en son absence monsieur Carl Michaud, directeur général, à signer les documents préparés par Me Jaky Lévesque, notaire, relativement à l'acquisition du lot #4 210 841.

**Résolution # 2015-297 «Appui au développement Groupe McKeet»**

**Considérant** l'intention du Groupe McKeet d'effectuer un projet de développement résidentiel dans le prolongement du Chemin des Mas;

**Considérant** que ce projet de développement sera localisé dans le périmètre urbain prioritaire dans le plan d'urbanisme de la Municipalité;

**Considérant** que le Conseil est favorable au démarrage du projet de développement McKeet;

**Considérant** que le projet devra être conforme aux lois et règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité de Boischatel;

**Considérant** que le projet de développement a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci a formulé différentes recommandations au promoteur;

**Considérant** que le projet de développement permettra de prolonger une seconde conduite d'alimentation d'eau potable vers L'Ange-Gardien afin d'assurer une alimentation en continu en cas de bris de la conduite principale sur l'avenue Royale;

**Considérant** que le projet de développement s'inscrit dans une planification de développement du réseau routier afin d'assurer une meilleure fluidité de la circulation routière sur le territoire;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de confirmer l'appui de la municipalité de Boischatel au projet de développement résidentiel du Groupe McKeet.

**LOISIRS**

**Résolution # 2015-298 «Sentiers ski de fond»**

**Considérant** l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales;

**Considérant** que le Conseil désire assurer la gratuité de ce sentier à sa population;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'octroyer une aide financière de 16 000\$ aux Sentiers Nordiques de Boischatel afin d'assurer l'entretien des sentiers hivernaux pour le bénéfice de la population. De plus, d'autoriser monsieur Claude Martin, directeur du Service des loisirs et de la culture et monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, à signer l'entente relative à cette aide financière.

**Résolution # 2015-299 «Avis de motion – Règlement #2015-1003 décrétant un emprunt pour l'aménagement de la salle d'entraînement »**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2015-1003 décrétant un emprunt pour l'aménagement de la salle d'entraînement du Centre sportif.

**Résolution # 2015-300 « Bazar de bébé et de jouets »**

**Considérant** la demande formulée par la Maison des Jeunes pour la location gratuite du Centre sportif de Boischatel pour la tenue du bazar de bébé 0 à 5 ans et de jouets aux mois de juin et de novembre à chaque année.

**Considérant** que cette activité s'avère un succès afin d'offrir à la population la possibilité de vendre et d'acheter des articles et vêtements pour la clientèle de 0 à 5 ans;

**Considérant** que le Conseil municipal veut appuyer et collaborer à cet événement;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de fournir, à titre gratuit, le gymnase du Centre sportif à la Maison des Jeunes de Boischatel pour le grand bazar de bébé deux (2) fois par année, s'il y a disponibilité à ce moment-là. De plus, de demander au comité organisateur de transmettre, par écrit, au Service des loisirs et de la culture, au début de chaque année, les dates spécifiques pour la réalisation des événements.

**INCENDIE**

**Résolution # 2015-301 «Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel »**

**Considérant** que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Considérant** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Considérant** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Considérant** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Considérant** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les

pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Considérant** que la municipalité de Boischatel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Considérant** que la municipalité de Boischatel prévoit la formation de 20 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Considérant** que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Côte-de-Beaupré en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Aucun commentaire

DE LA PART DE L'ASSISTANCE:

- Site Internet – rues par district
- Coût relié à la consultation du 27 octobre
- Étude de circulation
- Terrain Hôtel de ville
- Lien routier – Mas/avenue Royale
- Garage municipal /Voyage
- Sécurité routière intersection Royale/Notre-Dame
- Circulation des camions sur la rue Racine

**Résolution # 2015-302 «Levée de l'assemblée»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21h00

ASSISTANCE : 27 personnes

---

Yves Germain  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 30 novembre 2015.

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 30<sup>ème</sup> jour du mois de novembre 2015, 19h00 à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Martine Giroux et Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré et Benoit Bouchard. Le directeur général ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents. Monsieur le conseiller Vincent Guillot est absent.**

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburant en vrac.
2. Acceptation de soumissions – Étude géotechnique – Côte de l'Église.
3. Embauche d'un coordonnateur aux loisirs.
4. Avis de motion – Modification au règlement #2002-721 relatif au régime de retraite des employés municipaux de la municipalité de Boischatel.
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur:

Aucun commentaire.

DE LA PART DE L'ASSISTANCE:

Aucun commentaire.

**Résolution #2015-303 « Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburant en vrac »**

**Considérant** que la municipalité de Boischatel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);



**Considérant** que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**Considérant** que la municipalité de Boischatel désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement:

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

**QUE** la municipalité de Boischatel confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2019 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

**QU'**un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

**QUE** la municipalité de Boischatel confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

**QUE** la municipalité de Boischatel s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

**QUE** la municipalité de Boischatel s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

**QUE** la municipalité de Boischatel s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

**Résolution #2015-304 «Acceptation de soumissions – Étude géotechnique – Côte de l'Église »**

**Considérant** que des soumissions sur invitation ont été demandées pour les services professionnels pour une étude géotechnique pour la réfection de la Côte de l'Église;

**Considérant** que trois (3) soumissions ont été reçues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage à Laboratoire d'expertises de Québec Ltée au montant de 22 494,86\$ avec taxes.

**Résolution # 2015-305 «Embauche d'une coordonnatrice aux loisirs »**

**Considérant** qu'il est nécessaire d'embaucher une coordonnatrice aux loisirs à temps plein;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture;

**Considérant** la recommandation du comité des ressources humaines;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'embauche de madame Amélie Bédard à titre de coordonnatrice aux loisirs et d'autoriser le directeur général à signer son contrat de travail.

**Résolution # 2015-306 «Avis de motion – Règlement #2015-1004 modifiant le règlement #2002-721 relatif au régime de retraite des employés municipaux de la municipalité de Boischatel ».**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Natasha Desbiens qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2015-1004 modifiant le règlement #2002-721 relatif au régime de retraite des employés municipaux de la municipalité de Boischatel.

**Résolution # 2015-307 «Levée de l'assemblée»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19h20.

ASSISTANCE : 0

---

Yves Germain  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier -trésorier adjoint